

◆ **Délibération n°16/2018 : Approbation de la charte de « Bonne Conduite » des transports scolaires**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'Association des Parents d'élèves a décidé de mettre en place une charte de « Bonne Conduite » des transports scolaires. Cette Charte de « Bonne Conduite » a pour objectif sensibiliser les élèves et les parents vis-à-vis des mesures à respecter lors des transports scolaires.

Il vous est donc proposé de :

- ⇒ Approuver la charte de « Bonne Conduite » des transports scolaires tel qu'annexé à cette délibération,
- ⇒ Transmettre un exemplaire de cette charte à chaque parent d'élèves fréquentant les écoles du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean Pierre VRANCKEN informe le Comité Syndical que cette charte de « Bonne Conduite » a été élaborée par les Instituteurs sur la demande des Parents d'Elèves et de l'Inspection Académique. A noter que le SIRS a déjà fait une tentative de mise en place d'un règlement pour les transports scolaires mais que celle-ci a été rejetée par la Sous-Préfecture prétextant que le transport scolaire n'entrait pas dans la compétence du SIRS.

Monsieur Jean Pierre VRANCKEN informe également le Comité Syndical qu'il a rencontré Monsieur Bruno DELMOTTE – Responsable des Transports Scolaires du Conseil Régional pour la modification des arrêts de bus dans la Commune de MONCHY-HUMIERES, à savoir : suppression de l'arrêt situé Route de Braisnes pour la création d'un autre arrêt de bus Rue du Moulin, ce qui nous permettrait de desservir le Lotissement de l'Abbaye (soit environ 20 enfants concernés). Monsieur Jean Pierre VRANCKEN a également rencontré Monsieur Bruno DELMOTTE concernant le problème du ramassage scolaire des enfants résidant au Hameau de la Féculerie à BAUGY. A noter que nous sommes dans l'attente d'une réponse de la part du Conseil Départemental de l'Oise concernant ces dossiers.